

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2018

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC MONTCALM  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 octobre 2018, à 20 h, à la Mairie située au 21 rue Principale à Saint-Esprit, sous la présidence de monsieur Michel Brisson, maire.

À laquelle sont présents :

- Claude Gosselin, conseiller district # 1
- Ricky Soly, conseiller district # 2
- Sandra Cardin, conseillère district # 3
- Richard Pitre, conseiller district # 4
- Ginette Brien, conseillère district # 5
- Maxime Villemaire, conseiller district # 6

Madame Caroline Aubertin, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit comme secrétaire de la séance.



**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum étant constaté, le président monsieur Michel Brisson, maire, déclare la présente séance ouverte.



**1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX
  - 2.1 Procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 septembre 2018
  - 2.2 Procès-verbaux de la séance extraordinaire du 17 septembre 2018
3. APPROBATION DES COMPTES
  - 3.1 Comptes à payer
  - 3.2 Autorisation de paiement de la facture de CLA experts-conseils inc. - Sanction administrative pécuniaire au dossier des débordements du poste de pompage Vézina
  - 3.3 Décompte progressif #2 – remplacement de ponceaux rang de la Côte-Saint-Louis et rang des Pins
  - 3.4 Décompte progressif #1 – travaux de rénovation de la caserne
4. CORRESPONDANCE
5. DÉPÔT DE RAPPORTS
  - 5.1 Dépôt du rapport du service de l'aménagement – liste des permis émis ou refusés (septembre 2018)
6. PÉRIODE DE QUESTIONS
7. AFFAIRES DIVERSES
  - 7.1 Demande de prolongement des délais dans le cadre du Programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) – Projet 2016-474 – rue et rang Montcalm
  - 7.2 Entente de principe pour servitude – Mise en place d'une chambre de débitmètre
  - 7.3 Embauche de Chantal Larochelle au poste de brigadière
  - 7.4 Adoption du Règlement 620-2018 intitulé Code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Saint-Esprit
  - 7.5 Résolution d'intention – usages non agricoles en zone agricole
  - 7.6 Plan des mesures correctives – Poste de pompage Vézina
  - 7.7 Mandat à Les Consultants S.M. inc. – Recherche en eaux parasites non conventionnelles de matières en suspension (MES)
  - 7.8 Mandat à SMI Performance – Gestion de la performance opérationnelle
  - 7.9 Mandat à Son X Plus pour relier les systèmes d'alarme à leur centrale d'alarme – mairie, caserne et garage des loisirs
  - 7.10 Autorisation de signature – entente pour les achats de vêtements et d'articles de sécurité personnels – convention collective des employés
  - 7.11 Mandat pour diverses réparations à l'usine d'eau potable
  - 7.12 Mandat pour l'installation de deux puisards (égout pluvial)
  - 7.13 Nomination des représentants officiels 2018-2019 de la municipalité auprès de RÉSEAU BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie
8. VARIA

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la séance.

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2018

2018-10-274

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Sandra Cardin  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance comme présenté.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

**2. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX**

**2.1 Procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 septembre 2018**

**Considérant** que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2018 a été remis aux élus au moins 72 heures avant la présente séance, comme requis à l'article 148 du *Code municipal du Québec*;

**Considérant** que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

2018-10-275

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Ginette Brien  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2018 comme présenté.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

**2.2 Procès-verbaux de la séance extraordinaire du 17 septembre 2018**

**Considérant** que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 septembre 2018 a été remis aux élus au moins 72 heures avant la présente séance, comme requis à l'article 148 du *Code municipal du Québec*;

**Considérant** que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

2018-10-276

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Ginette Brien  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 septembre 2018 comme présenté.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

**3. APPROBATION DES COMPTES**

**3.1 Comptes à payer**

**Considérant** que les listes des comptes payés et à payer au 30 septembre 2018 ont été rendues disponibles aux membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance, comme requis à l'article 148 du *Code municipal du Québec*.

2018-10-277

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Richard Pitre  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ADOPTER** les comptes énumérés dans la liste des comptes à payer au 30 septembre 2018 totalisant **196 035.72 \$** et d'en autoriser les paiements.

Comme mentionné en préambule, la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé le rapport des dépenses incompressibles payées, au 30 septembre 2018, par chèques ou par

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2018

Accès D, dépenses qu'elle a autorisées depuis le dépôt du dernier rapport et selon sa délégation de compétence ou qui ont été autorisées par résolution lors de la séance précédente, soit un montant de **3 307.23 \$**. Le conseil reconnaît en avoir pris connaissance par le dépôt dudit rapport et en approuve le paiement.

**ADOPTÉE.**



**3.2 Autorisation de paiement de la facture de CLA experts-conseils inc. - Sanction administrative pécuniaire au dossier des débordements du poste de pompage Vézina**

**Considérant** la préparation du dossier et l'audition devant le *tribunal administratif du Québec* qui a eu lieu les 2 et 3 mai derniers;

**Considérant** la réception de la facture 18436 concernant les honoraires professionnels.

2018-10-278

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Claude Gosselin

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'AUTORISER** le paiement de la facture 18436 du montant de **6 600 \$ plus taxes**.

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire **02-41500-412**, et d'en informer Olymel afin qu'ils en paient leur juste part, conformément à l'entente industrielle en vigueur.

**ADOPTÉE.**



**3.3 Décompte progressif #2 – remplacement de ponceaux rang de la Côte-Saint-Louis et rang des Pins**

**Considérant** la résolution 2018-07-201;

**Considérant** le contrat portant le numéro TP201801-011 intervenu entre la municipalité de Saint-Esprit et l'entreprise *Les Excavations Michel Chartier inc.* pour les travaux de remplacement de ponceaux rang de la Côte-Saint-Louis et rang des Pins;

**Considérant** la demande de paiement de l'entreprise et la recommandation de paiement soumise par *Parallèle 54*, datée du 16 août 2018, pour lesdits travaux de remplacement.

2018-10-279

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Claude Gosselin

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'AUTORISER** le paiement du décompte progressif #2 à l'entreprise *Les Excavations Michel Chartier inc.* de **3 575.89 \$ taxes incluses**, représentant la libération de la retenue contractuelle de 5 % ayant été retranchée, sous réserve de la réception de toutes les quittances des sous-traitants dans ce dossier.

**ADOPTÉE.**



**3.4 Décompte progressif #1 – travaux de rénovation de la caserne**

**Considérant** le mandat octroyé à l'entreprise *Construction Julien Dalpé* pour les travaux de rénovation de la caserne;

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2018

**Considérant** la demande de paiement de 31 528.46 \$ taxes incluses et la recommandation de paiement soumise par *Michel Tellier architecte*, datée du 28 septembre 2018, pour lesdits travaux de rénovation.

2018-10-280

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Richard Pître  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'AUTORISER** le paiement du décompte progressif #1 à l'entreprise *Construction Julien Dalpé* au montant de **31 528.46 \$ taxes incluses**, la retenue contractuelle de 10% ayant été retranchée, sous réserve de la réception de toutes les quittances des sous-traitants dans ce dossier.

**D'AFFECTER** ces dépenses aux activités d'investissements, poste budgétaire **23-03000-722** et d'en autoriser le paiement. La dépense sera financée entièrement par le fonds de roulement sur une période de 10 ans.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

**4. CORRESPONDANCE**

Le maire indique que la correspondance transmise aux élus par courriel fait état de celle reçue en date au 21 septembre.

~~~~~

**5. DÉPÔT DE RAPPORTS**

**5.1 Dépôt du rapport du service de l'aménagement – liste des permis émis ou refusés (septembre 2018)**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil le rapport du directeur des infrastructures et de l'aménagement concernant la liste des permis émis ou refusés pour le mois de septembre 2018.

~~~~~

**6. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions est consacrée aux questions des personnes présentes dans l'assemblée.

~~~~~

**7. AFFAIRES DIVERSES**

**7.1 Demande de prolongement des délais dans le cadre du Programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) – Projet 2016-474 – rue et rang Montcalm**

**Considérant** que les travaux en lien avec le *Programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) – Projet 2016-474 – rue et rang Montcalm* ont été réalisés, mais que de nombreuses déficiences ont été constatées dans l'exécution des travaux de l'entrepreneur;

**Considérant** les pourparlers actuels entre l'entrepreneur et les représentants de la municipalité afin que des travaux correctifs soient effectués;

**Considérant** le délai à respecter dans le cadre du programme RIRL et la date de fin des travaux qui est le 3 octobre 2018, soit 12 mois à partir de la date de signature de la lettre d'annonce par le ministre;

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2018

**Considérant** qu'il est réaliste de penser que les travaux correctifs ne pourront être effectués avant la date butoir;

**Considérant** qu'il est nécessaire de demander au ministère une prolongation pour conclure le contrat et que l'entrepreneur procède aux correctifs au printemps 2019.

2018-10-281

IL EST PROPOSÉ PAR : Maxime Villemaire  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE DEMANDER** au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) un prolongement pour la réalisation finale des travaux et des correctifs, et ce, jusqu'en juin 2019.

**ADOPTÉE.**



**7.2 Entente de principe pour servitude – Mise en place d'une chambre de débitmètre**

**Considérant** le projet de mise à niveau de la partie d'aqueduc située entre l'usine de filtration et la limite municipale avec Sainte-Julienne;

**Considérant** qu'il est nécessaire, pour la municipalité, de mettre en place une chambre de débitmètre souterraine dans le but de mesurer l'eau exportée aux abonnés de Sainte-Julienne;

**Considérant** que la chambre de débitmètre doit être située après le dernier abonné de Saint-Esprit, soit le 402, rang Montcalm (lot 2 538 073);

**Considérant** que le propriétaire privilégie la signature d'une entente de servitude à la vente d'une parcelle du lot concerné.

2018-10-282

IL EST PROPOSÉ PAR : Ricky Soly  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'OCTROYER** une compensation de **680 \$** pour l'année 2018 avant la réalisation des travaux et enregistrement d'une servitude ou achat/aliénation avec compensation supplémentaire à 5 \$/m<sup>2</sup> de l'assiette de terrain au plus tard au moment de l'obtention de l'autorisation de la Commission de Protection du territoire Agricole du Québec (CPTAQ) par la municipalité (la superficie exacte est à définir par un arpenteur-géomètre).

**DE MANDATER** la notaire, maître Odile Mefdjakh, pour voir à la préparation des documents légaux requis pour l'entente, ainsi que l'arpenteur-géomètre Dazé-Neveu pour effectuer le plan de localisation.

**D'AUTORISER** Monsieur Michel Brisson, maire, ainsi que Madame Caroline Aubertin, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer les documents nécessaires à l'entente.

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire **02-41301-412** et d'en autoriser les paiements.

**ADOPTÉE.**



**7.3 Embauche de Chantal Larochelle au poste de brigadière**

**Considérant** qu'il est primordial d'assurer la sécurité des écoliers marcheurs sur le chantier du pont du village pour la durée des travaux;

**Considérant** la rencontre entre la directrice générale, madame Caroline Aubertin et madame Chantal Larochelle, qui s'est déroulée le 19 septembre 2018;

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2018

**Considérant** la résolution 2018-09-252.

2018-10-283

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Sandra Cardin  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ENTÉRINER** l'embauche effective dès le 20 septembre 2018 de madame Chantal Larochelle pour occuper le poste de brigadière pendant les journées scolaires, et ce, jusqu'à la fin des travaux sur le pont.

Les conditions de travail sont celles prévues à la convention collective en vigueur.

**ADOPTÉE.**



**7.4 Adoption du Règlement 620-2018 intitulé Code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Saint-Esprit**

**Considérant** que le conseil doit adopter un code d'éthique et de déontologie applicable aux employés, et ce, en vertu de l'article 16 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*;

**Considérant** que par le *Projet de loi 155*, le législateur oblige les municipalités à modifier les codes d'éthique des employés municipaux en ajoutant des règles d'après mandat pour certains employés (art. 275, PL 155);

**Considérant** qu'un avis de motion a été donné le 3 juillet 2018 et que le projet de règlement a été déposé ce même jour, le tout conformément à l'article 11 de la Loi;

**Considérant** qu'une réunion d'employés municipaux s'est tenue le 5 septembre 2018 afin de leur présenter les modifications du règlement;

**Considérant** que le règlement a été remis aux membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance;

**Considérant** qu'au plus tard deux jours avant celle-ci, toute personne a pu en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la municipalité;

**Considérant** qu'une copie du présent règlement a été mise à la disposition du public, dès le début de la séance dans un cartable prévu à cet effet;

**Considérant** que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu, lu et renoncent à sa lecture conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1);

**Considérant** qu'un avis public a été donné le 28 août 2018, conformément à l'article 12 de la Loi.

2018-10-284

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Ginette Brien  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ADOPTER** le règlement 620-2018 intitulé *Code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Saint-Esprit*, comme ci au long rédigé.

**ADOPTÉE.**



*M. Ricky Soly, conseiller, déclare son intérêt pécuniaire particulier dans le dossier des usages non agricoles en zone agricole, puisqu'il est propriétaire d'un commerce situé sur la route 125 et se retire de la discussion et du vote portant sur ce point.*

*Avant le vote, monsieur Soly prend la parole et se prononce au nom du comité « Le collectif Saint-Esprit ».*

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2018

**7.5 Résolution d'intention – usages non agricoles en zone agricole**

**Considérant** les délais dans le dossier d'adoption du schéma d'aménagement de la MRC de Montcalm;

**Considérant** le *Règlement de contrôle intérimaire de la MRC de Montcalm* en vigueur;

**Considérant** les discussions en cours à la table des maires concernant le dossier du schéma;

**Considérant** les règlements d'urbanisme actuels de la municipalité;

**Considérant** que la municipalité souhaite se positionner relativement au sujet des usages non agricoles situés en zone agricole;

**Considérant** que l'intention du conseil municipal est de soutenir l'exploitation de commerces non agricoles qui ont pignon sur rue en zone agricole.

2018-10-285

IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra Cardin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

**DE FAIRE CONNAITRE** à la population et aux commerçants concernés que l'intention du conseil municipal est de réviser l'ensemble de la législation de juridiction municipale visant la continuité, l'expansion, l'agrandissement, l'intensification, le remplacement et l'ajout d'usages des activités de commerces qui exploitent un usage non agricole en zone agricole.

**DE TRANSMETTRE** la présente résolution à la MRC de Montcalm et à l'ensemble de ses municipalités constituantes.

**ADOPTÉE.**



**7.6 Plan des mesures correctives – Poste de pompage Vézina**

**Considérant** que depuis la résolution 2017-11-332 intitulée « Avis d'intention et accord de principe – rejet à la rivière des eaux usées de l'usine Olymel », le projet de retrait de l'effluent de l'usine Olymel des ouvrages d'assainissement municipaux est en progression constante ;

**Considérant** la réception du *rapport d'étude préparatoire révisé relatif à l'étude sur les impacts du retrait de l'effluent de l'usine Olymel sur les ouvrages d'assainissement* préparé par *Les Consultants S.M. inc.* qui a été mandaté en ce sens le 7 mai 2018 par la résolution 2018-05-137 ;

**Considérant** que le conseil municipal est désireux d'implanter la solution recommandée par *Les Consultants S.M. inc.* qui se retrouve dans ledit rapport du 26 septembre 2018 à la section 7.2 *Scénario de remplacement de pompes au PP Vézina* et de réaliser des travaux de réhabilitation du poste de pompage Vézina qui y sont recommandés ;

**Considérant** que par la suite, avec le retrait de l'effluent de l'usine Olymel, la municipalité réévaluera la nécessité de remplacer la conduite de refoulement pour un 200 mm de diamètre ;

**Considérant** que le conseil municipal est également désireux d'investiguer en parallèle afin de trouver la ou les sources d'apport de matières en suspension qui s'infiltrent dans le réseau d'assainissement des eaux usées tel que démontré par *Les Consultants S.M. inc.* dans ledit rapport du 26 septembre 2018 et de réaliser une recherche en eaux parasites non conventionnelles de matières en suspension qui y est recommandée ;

**Considérant** qu'un mandat sera octroyé ce 2 octobre 2018 à *Les Consultants S.M. inc.* pour voir à la recherche en eaux parasites non conventionnelles de matières en suspension ;

**Considérant** la réception d'un avis de non-conformité daté du 24 septembre 2018 relatif à l'exploitation d'un ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées ayant subi des

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2018

débordements d'eaux usées dans l'environnement 27 fois en temps sec entre le 3 mars 2017 et le 23 janvier 2018 et demandant la transmission d'un plan de mesures correctives d'ici au 5 octobre 2018 ;

**Considérant** que depuis le 24 janvier 2018, la municipalité a cessé tout déversement en temps sec ;

**Considérant** que la municipalité, avec la collaboration des représentants de l'usine Olymel, continue de surveiller étroitement les débits d'eaux usées qui circulent par le poste de pompage Vézina.

2018-10-286

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Richard Pitre  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE TRANSMETTRE** au *ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques* le plan de mesures correctives suivant :

| Date                | Tâches                                                                                              |
|---------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 5 octobre 2018      | Dépôt du plan de mesures correctives au MDDELCC                                                     |
| Mi-octobre 2018     | Mandat à une firme d'ingénierie pour plans/devis et surveillance des travaux                        |
| Début décembre 2018 | Demande de CA afin d'obtenir un débit de pointe de 32 l/s.                                          |
| Début décembre 2018 | Processus de règlement d'emprunt                                                                    |
| Début mars 2019     | Appel d'offres                                                                                      |
| Fin mars 2019       | Mandat à un entrepreneur général                                                                    |
| Mai à juillet 2019  | Exécution des travaux (considérer délai de commande de pompes), incluant récurage et nettoyage ABS) |

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise au MDDELCC dans les plus brefs délais (Mme Sophie Daigneault, M. Stéphane Thibault, ing.).

**ADOPTÉE.**

~~~~~

**7.7 Mandat à Les Consultants S.M. inc. – Recherche en eaux parasites non conventionnelles de matières en suspension (MES)**

**Considérant** l'offre de services numéro F1523495 de *Les Consultants S.M. inc.* reçue le 27 septembre 2018, au coût de **5 600 \$ plus taxes**, en lien avec l'étude des impacts du retrait de l'effluent d'Olymel sur les ouvrages d'assainissement de la municipalité, rapport définitif du 17 septembre 2018.

2018-10-287

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Ricky Soly  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE MANDATER** *Les Consultants S.M. inc.* pour la réalisation d'une étude préliminaire sur la recherche en eaux parasites ou autres sources non conventionnelles de matières en suspension (MES), le tout décrit à l'offre de services du 27 septembre 2018.

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire **02-41500-411** et d'en autoriser le paiement.

**DE VIRER** du poste 02-19000-999 le budget nécessaire pour la réalisation de ce mandat.

**ADOPTÉE.**

~~~~~



Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2018

**7.8 Mandat à SMI Performance – Gestion de la performance opérationnelle**

**Considérant** la restructuration administrative complétée;

**Considérant** le désir de l'administration municipale d'optimiser sa structure organisationnelle, d'améliorer ses processus et ses outils de travail et d'augmenter le temps de travail efficace des ressources humaines actuelles;

**Considérant** l'offre de service numéro 180920 de la firme *SMI Performance* du 20 septembre 2018, pour les travaux publics et l'administration, en deux phases (diagnostic et rapports), au coût de 20 000 \$.

2018-10-288

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Claude Gosselin  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'OCTROYER** le mandat à la firme *SMI Performance* pour la réalisation du mandat de gestion de la performance organisationnelle, comme décrit à l'offre de service du 20 septembre 2018, et ce, pour la somme forfaitaire de **20 000 \$ plus taxes** et tous autres frais connexes tel que prévu à l'offre de service numéro 180920.

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire **02-16000-419** et d'en autoriser le paiement.

**DE VIRER** de l'**excédent accumulé non affecté** (surplus) le budget nécessaire à la réalisation de ce mandat.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

**7.9 Mandat à Son X Plus pour relier les systèmes d'alarme à leur centrale d'alarme – mairie, caserne et garage des loisirs**

**Considérant** que des lignes téléphoniques de Bell sont facturées à la municipalité, par la MRC de Montcalm, compte tenu de l'impossibilité de transférer ces lignes sur le système avec adresse IP;

**Considérant** les offres de service de *Son X Plus* pour relier les systèmes d'alarme des édifices suivants à leur centrale d'alarme, savoir;

- numéro 3909 pour la mairie, au coût de **727.90 \$ plus taxes**;
- numéro 3931 pour la caserne, au coût de **1 275.23 \$ plus taxes**;
- numéro 3864 pour le garage des loisirs, au coût de **1 445.18 \$ plus taxes**.

2018-10-289

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Ginette Brien  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE MANDATER** *Son X Plus* pour relier les systèmes d'alarme de la mairie, de la caserne et du garage des loisirs à une centrale d'alarme.

**D'AFFECTER** ces dépenses aux activités de fonctionnement selon les postes budgétaires suivants et d'en autoriser le paiement;

- poste budgétaire **02-19000-419** pour la mairie;
- poste budgétaire **02-22000-419** pour la caserne;
- poste budgétaire **02-70150-419** pour le garage des loisirs.

**DE VIRER** du poste **02-19000-999** le budget nécessaire à la réalisation de ce mandat.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2018

**7.10 Autorisation de signature – entente pour les achats de vêtements et d'articles de sécurité personnels – convention collective des employés**

2018-10-290

IL EST PROPOSÉ PAR : Maxime Villemaire  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'AUTORISER** Monsieur Michel Brisson, maire, et Madame Caroline Aubertin, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer pour et au nom de la municipalité l'entente avec le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) – section locale 5313 concernant les achats de vêtements et d'articles de sécurité personnels des employés concernés.

**ADOPTÉE.**



**7.11 Mandat pour diverses réparations à l'usine d'eau potable**

**Considérant** le rapport d'avril 2017 de la *Société Mutuelle de Prévention* et leurs recommandations;

**Considérant** les réparations ou modifications nécessaires à l'usine d'eau potable, soient l'achat et l'installation de l'analyseur de chlore et la réparation de la trappe d'accès à la réserve d'eau potable et le remplacement du mitigeur de la douche oculaire;

**Considérant** l'offre de services reçue le 5 septembre 2018 de *Plomberie Brébeuf inc.*;

**Considérant** l'offre de services numéro 18-00341 reçue le 13 septembre 2018 de *ChloraTech*.

2018-10-291

IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Pitre  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE MANDATER** *Plomberie Brébeuf inc.* pour voir à la réparation de la trappe d'accès à la réserve d'eau potable et le remplacement du mitigeur de la douche oculaire, et ce, pour la somme de **4 477 \$ plus taxes** le tout comme prévu à l'offre de services du 5 septembre 2018.

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire **02-41200-522**, et d'en autoriser le paiement.

**DE MANDATER** *ChloraTech* pour l'achat de l'analyseur de chlore au coût de **4 900 \$ plus taxes**.

**DE MANDATER** *LCM électrique* pour l'installation de l'analyseur de chlore et *Automatisation J R T inc.* pour l'intégration à l'automate (environ 5 000 \$).

**D'AFFECTER** ces dépenses financées par le fonds d'administration générale (FAG) aux activités d'investissement, poste budgétaire **23-05000-725**, et d'en autoriser les paiements.

**ADOPTÉE.**



**7.12 Mandat pour l'installation de deux puisards (égout pluvial)**

**Considérant** l'inventaire et la vérification du réseau pluvial effectuée dans le secteur visé;

**Considérant** les déficiences du puisard existant sur la rue Villemaire (construction et fonctionnement) près de l'intersection avec la rue Grégoire;

**Considérant** l'absence d'ouvrage de drainage des eaux de surface sur le tronçon de la rue Grégoire entre les rues Villemaire et Vézina;

**Considérant** l'offre de services reçue le 25 septembre 2018 de *Latendresse Asphalte inc.*

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2018

2018-10-292

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Ricky Soly  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE MANDATER** *Latendresse Asphalte inc.* pour la réfection d'un puisard existant et l'ajout d'un puisard supplémentaire, sur les rues Grégoire et Villemaire, afin d'assurer un drainage adéquat des eaux de surfaces dans le secteur, et ce, pour la somme de **14 500 \$ plus taxes** le tout comme prévu à l'offre de services du 25 septembre 2018.

**D'ABROGER** la résolution 2018-06-178 puisque les travaux de réfection de bordures sur la rue Principale et stationnement rue de l'Auberge ne s'effectueront pas cette année.

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités de fonctionnement au poste budgétaire **02-41500-521** et d'en autoriser le paiement.

**DE VIRER** du poste budgétaire **02-32000-521** le budget nécessaire à la réalisation de ce mandat.

**ADOPTÉE.**



**7.13 Nomination des représentants officiels 2018-2019 de la municipalité auprès de RÉSEAU BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie**

**Considérant** qu'il y a lieu de réitérer la nomination des représentants municipaux au sein de cet organisme.

2018-10-293

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Sandra Cardin  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE NOMMER** madame la conseillère Ginette Brien comme représentante élue au sein de cet organisme et que madame Diane Lamarre soit pour sa part identifiée comme coordonnatrice de la bibliothèque municipale, le tout jusqu'à nouvel ordre.

**ADOPTÉE.**



**8. VARIA**

*Sur proposition du maire, **monsieur Brisson**, les points suivants sont ajoutés séance tenante.*

**8.1 Motion de Félicitations adressées à monsieur Louis-Charles Thouin pour son élection lors du scrutin provincial du 1<sup>er</sup> octobre dernier**

2018-10-294

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Ginette Brien  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE FÉLICITER** monsieur Louis-Charles Thouin pour son élection, le 1<sup>er</sup> octobre dernier, à titre de député de la circonscription de Rousseau au sein du parti Coalition avenir Québec.

Le conseil lui offre ses vœux de réussite dans les futures actions qu'il mènera à l'Assemblée nationale. L'écoute, le dialogue et le travail acharné sont depuis de longues années des qualités qui caractérisent monsieur Thouin et qui seront des atouts importants pour embrasser ses nouvelles responsabilités.

**ADOPTÉE.**



Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2018

**8.2 Motion de remerciements adressés à monsieur Nicolas Marceau pour ses années de dévouements auprès de la population de la circonscription de Rousseau**

2018-10-295

IL EST PROPOSÉ PAR : Ginette Brien  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE REMERCIER** monsieur Nicolas Marceau, suite à la fin de son mandat à titre de député de la circonscription de Rousseau.

Le conseil tient à souligner son engagement et sa contribution importante auprès de la population de Rousseau tout au long du mandat qui lui avait été confié et lui souhaite de connaître une belle réussite dans la réalisation de ses plans futurs.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

*Je soussigné, en ma qualité de secrétaire-trésorière, déclare qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses ci-dessus autorisées par le conseil.*

*Caroline Aubertin,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière*

~~~~~

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 21 h 2, l'ordre du jour est épuisé et plus aucune question n'émane des personnes présentes dans la salle.

2018-10-296

IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Pitre  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE CLORE** et lever la présente séance.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

*Michel Brisson  
Maire et  
Président d'assemblée*

*Caroline Aubertin  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière*

*Je, Michel Brisson, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

*Michel Brisson,  
Maire et Président d'assemblée*